



Flash Aiguillon

S.C.A.P.I.A.D.
Société Coopérative Apicole
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère
N° 236 – Janvier 2017 – 23ème année

Le Président et le Conseil d'administration de l'Abeille Dauphinoise - syndicat d'apiculture de l'Isère, vous présentent leurs vœux pour cette nouvelle année vous souhaite une heureuse année 2017 et une bonne campagne apicole.

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant

Le coin des débutants :

Les travaux et informations du mois

- Voilà plus d'un mois que ce froid persistant ne nous quitte pas et même s'intensifie, il n'est pas inutile de faire un tour au rucher pour s'assurer que l'isolation du toit est bien en place et que les plancher laissent passer un peu d'air pour l'aération car vous savez que nos abeilles craignent plus l'humidité que le froid.
- D'autre part à l'occasion d'un rayon de soleil en début d'après midi il peut être utile de vérifier qu'il reste encore une provision de candi car elles consomment plus pour se protéger du froid.
- C'est aussi le moment de préparer des cadres de corps pour la visite de printemps, vérifiez votre provision de cire gaufrée.
- Poursuivez le nettoyage des hausses et corps inutilisés pour être prêt pour le printemps et les futurs essaimage.

Le livre du mois

"L'étonnante abeille"

de Jürgen Tautz (Deboeck éditions)

Commençons l'année avec cet excellent livre. Depuis l'Antiquité, les abeilles fascinent l'homme : en plus d'être d'infatigables productrices de cire et de miel, ainsi que des architectes hors pair, leurs performances dans le domaine de la pollinisation des cultures les rendent indispensables. Encore de nos jours, l'abeille suscite des découvertes surprenantes.

Cet ouvrage offre au lecteur un panorama complet des plus récentes études sur les abeilles, et présente notamment les résultats du groupe de travail dirigé par Jürgen Tautz à Wurzburg.

De nombreuses photographies en couleurs d'Helga R. Heilmann, pour la plupart inédites, complètent le portrait vivant de ces hyménoptères aux capacités évolutives si remarquables.

Karl von Frish, le grand maître de l'apiculture, disait de la société des abeilles qu'elle "ressemble à une fontaine magique : plus on y puise, plus elle coule en abondance".

Laissez-vous charmer par cette fontaine magique !

S.C.A.P.I.A.D. Jours d'ouverture

Depuis le premier octobre la coopérative est ouverte tous les mercredis de 14 à 19 heures, ainsi que tous les samedis matin de 9 h à 12 heures.

Lorsque vous venez à la S.C.A.P.I.A.D. pour du petit matériel apicole ou un petit nombre de pots, n'oubliez votre panier. Cela vous facilitera la vie ! L'usage de sacs en plastique fin est interdit depuis le premier janvier 2017.

Zone Industrielle du Champ Fila
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT
Téléphone : 04.76.25.07.09
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com
site : www.abeille-dauphinoise.fr

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les mercredis (de 14 à 19 heures), et les samedis (de 9 à 12 heures).

Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable

S.C.A.P.I.A.D. Dépositaires

Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'au magasin de la coopérative, vous pouvez commander (04.76.25.07.09) et récupérer votre commande auprès de nos dépositaires :

- Yves ORSALDO (04.76.67.96.72) - Voiron
- Elise MUET (04.74.93.08.74) – Nord-Isère,
- Frédéric CHAUD (06.08.85.93.34) pour les cantons de La Mure, Valbonnais et de Corps,
- Bernard EMEL (04.76.34.62.93) ou "Les pouces vertes" (04.76.34.33.87) pour les 3 cantons du Trièves.

Adhésion petit rappel

Vous êtes déjà nombreux à avoir renouvelé votre adhésion, et quelques lacunes apparaissent.

N'oubliez pas de nous communiquer le numéro d'apiculteur qu'on vous a attribué lors de votre première déclaration. Bien trop souvent la case « nombre de ruches » reste vierge. Sachez que ces deux éléments sont indispensables en cas de sinistre pour que l'assureur prenne en considération votre dossier. Dans le cas contraire vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation.

Pour rappel, nous ne communiquons les renseignements contenus dans notre fichier à aucun organisme quel qu'il soit !

Intoxication

Avec l'appel de cotisations 2017, vous avez également reçu les clauses des différents niveaux d'assurance que nous avons négociés auprès de GROUPAMA.

Le niveau 3 correspond à la protection à l'égard des maladies et des intoxications. Certains d'entre vous l'ont choisi. Dans le cas où notamment l'intoxication est prouvée et ne tombe pas dans les cas restrictifs et que l'apiculteur suit à la lettre, la démarche prescrite par l'assureur, c'est l'assurance qui prend en charge ses conséquences.

Il y a une autre démarche dans le cas où les ruches subissent une intoxication (diminution forte de la population d'abeilles dans la ruche qui contient encore des réserves de nourriture et/ou présence d'amas d'abeilles mortes au pied de la ruche). Cette démarche consiste à rechercher la personne responsable de l'intoxication et à lui faire payer les conséquences. Cette démarche doit être réalisée dans le cadre réglementaire afférent et elle ne consiste pas à faire justice soi-même.

Simultanément, l'apiculteur qui constate une intoxication doit (1) porter plainte contre X pour intoxication de ruches auprès de la gendarmerie la plus proche de son domicile ou de son rucher (ou du

commissariat de police) ou bien directement auprès du procureur de la république par l'envoi d'une lettre et (2) prévenir la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) du département où se situent ses ruches. Le prélèvement des abeilles mortes est important et doit être réalisé selon une méthode précise. Une personne sera envoyée sur place par la DDPP ou par la gendarmerie..

La plainte est une condition nécessaire pour une éventuelle prise en compte de la perte de ruches. Sans ce document, il n'est pas possible pour l'Abeille Dauphinoise de vous soutenir tout le long de votre démarche. Il faut savoir qu'un grand nombre de vos interlocuteurs ne connaissent pas la valeur d'un essaim, en forte augmentation ces dernières années, vous pousseront à ne pas poursuivre. Ne vous laissez pas intimider !

Dès que vous avez entrepris ces deux démarches, prévenez l'Abeille Dauphinoise.

La DDPP se situe à l'Espace Le Doyen 22 av Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE. Elle peut être jointe au 04 56 59 49 99.

En ce qui concerne la plainte directement auprès du procureur de la république, celle-ci doit être adressée auprès du Tribunal de Grande instance, relevant de votre domicile ou de votre rucher (modèle de lettre sur le site : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/servi-ces-en-ligne-et-formulaires>).

L'AFB entre en fonctionnement

Depuis le 1^{er} janvier l'AFB est entrée en fonctionnement. L'Agence Française de la Biodiversité doit œuvrer pour la reconquête de la biodiversité ; elle est placée sous la tutelle du ministère de l'environnement, dont il devient le « *bras armé pour renforcer les politiques publiques et mobiliser la société civile dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité* » selon son directeur Christophe Aubel.

Le frelon asiatique fait donc partie de son champ de compétences, c'est pourquoi le SNA a été convoqué à une réunion de travail au ministère de l'écologie sur ce sujet.

L'AFB, qui compte 1200 agents, est issue de la fusion de quatre organismes existants dont elle devra poursuivre les missions, et en mener de nouvelles. On peut se demander si l'AFB pourra mener à bien ses difficiles missions, avec un effectif augmenté de seulement 50 agents, et un budget de 225 millions d'euros, ce budget étant la stricte somme des budgets des quatre organismes dont elle est issue. C'est dans ce contexte difficile que se tiendra le premier conseil d'administration le 19 janvier afin d'élire le président de l'AFB et de définir sa feuille de route et de décider les premières mesures concrètes en faveur de la biodiversité.